



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour : 24
Nombre de membres présents et représentés :	20 + 9	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	: 24	Abstention : 5

Objet : Motion sur les menaces pesant sur l'insertion par l'activité économique (IAE) et notamment sur les « Ateliers Chantiers d'Insertion » (ACI) de la Creuse

18 chantiers d'insertion sont répartis sur l'ensemble du territoire creusois, portés par 11 associations. Six ont été créés ces dernières années à la demande du Conseil départemental. L'effectif des salariés en insertion l'an dernier représentait 135 ETP, soit 230 personnes, dont 42 % de bénéficiaires du RSA (98 personnes). Les salariés permanents étaient au nombre de 50, soit 35 ETP. Le poids total de ce secteur dans le département est de 280 salariés.

En outre, l'insertion par l'activité économique en Creuse constitue au profit de l'économie locale une masse salariale de plus de 4 M€ ; le montant des achats locaux (fournitures, matériel, véhicules, vêtements, sécurité, commerces de village, etc.) dépasse le million d'euros. Le vente de la production atteint 2,1 M€. Ces activités d'intérêt général bénéficient aux collectivités locales et contribuent à l'attractivité du territoire.

L'impact social positif de ce réseau est majeur, avec 58 % de sorties dynamiques, dont 17 % vers un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois). Ces données sont particulièrement probantes pour les bénéficiaires du RSA. En effet, 12 mois après leur sorties, 42 % des BRSA étaient en emploi et 7 % en formation. Les freins à l'emploi les plus résolus durant le parcours étaient la mobilité, le logement, la santé et les questions administratives et financières. La « plus-value » d'un parcours d'insertion est donc considérable.

Il en est de même au profit de l'environnement et du tourisme : développement de « ressourceries » et du recyclage, entretien d'espaces naturels, plantations de haies, entretien de cours d'eau, captages et bassins, chemins de randonnée et VTT, remise en état du patrimoine, isolation de bâtiments, fourniture de repas avec des produits locaux et biologiques (écoles, centres de loisirs), la production et vente de légumes biologiques (collèges)...

Cependant, le Conseil départemental de la Creuse a réduit ses soutiens financiers directs depuis le début de 2025, ce qui a abouti à une baisse importante des soutiens pour chaque emploi (ETP) alors même que les Conseils départementaux comparables et moins dotés en FSE (fonds social européen) attribuent des soutiens par emploi souvent deux fois supérieurs.

Les perspectives financières négatives pour 2026 s'avèrent des plus inquiétantes et injustifiées, puisque les résultats de l'insertion par l'activité font réaliser à la collectivité départementale des économies de plusieurs millions d'euros, notamment grâce à l'efficacité des actions de notre réseau d'insertion aboutissant à une baisse durable du nombre de personnes attributaires du RSA ou réduites aux minimas sociaux.

L'insertion par l'activité économique est aujourd'hui en grand danger dans la Creuse, alors qu'elle constitue la seule porte d'entrée vers l'emploi de nombreuses personnes en grande difficulté.

Pour toutes ces raisons et notamment au regard des enjeux d'intérêt général d'insertion, d'activité économique et d'attractivité,

le Conseil municipal demande que le Département procède à un rétablissement de ses soutiens pour 2025 au moyen d'une réévaluation de la convention d'objectifs et de l'enveloppe FSE+ et que ce soutien soit maintenu en 2026.

Sens du vote : **Adoption** **Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 19/12/2025



Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.